

DECISION N° 2025-166/AP du 06/11/2025
Pôle Famille, Loisirs et Vie culturelle

8. Domaine de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel ;

D E C I D E

■ Article 1 :

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

- Du samedi 20 décembre 2025 au samedi 7 février 2026.

Exposition [H]all over 36, de Maryline Terrier, proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain, visible le mardi et jeudi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

Les droits d'exposition s'élèvent à 3500 €.

■ Article 2 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

■ Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 06 novembre 2025.

Le Maire,

Anne-Lise TONINI-R-TONINI.

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire